



**TELECOMS
PRESTATAIRES
ILE DE FRANCE**

Chsct Info

Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°3, octobre 2017

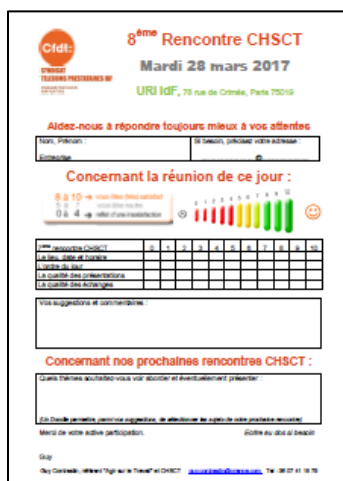
S'engager pour chacun, agir pour tous

Médiation Appui aux Relations Sociales en Entreprise



Un service du Ministère du travail et du Réseau ANACT 16/10/17

https://ile-de-france.cfdt.fr/portail/theme/cfdt/l-aract-presente-son-dispositif-d-appui-aux-relations-sociales-srv1_516097



19 des 33 participants à notre 8^{ème} rencontre ont renseigné le questionnaire satisfaction.& suggestions

8,74	Le lieu, date et horaire
8,74	L'ordre du jour
8,95	La qualité des présentations
8,79	La qualité des échanges

Comme indiqué lors de chacune de nos rencontres, les documents présentés sont en ligne sur <http://www.monsyndicatcfdt.fr>



Merci de vos encouragements et votre compréhension concernant le changement de lieu au dernier moment pour une salle plus adapté et plus agréable, concernant l'absence ponctuelle de café dans les distributeurs automatique.

Nous avons bien noté votre désir d'une meilleure qualité des échanges, de la gestion des prises de parole et de favoriser le partage de bonnes pratiques.et de courts témoignage.

Votre aide est la bienvenue !

Notre prochaine rencontre aura lieu en avril 2018

Choisissez la date : <https://doodle.com/poll/zyrrctkztegu39bn>

Proposez les thèmes que vous souhaiteriez présenter ou voir abordés

2 LUN.	3 MAR.	4 MER.	5 JEU.	6 VEN.
3	3	2	3	2
✓	✓	✓	✓	✓
✓				
	✓		✓	
✓	✓	✓	✓	✓



**TELECOMS
PRESTATAIRES
ILE DE FRANCE**

Chsct Info

Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°3 octobre 2017

S'engager pour chacun, agir pour tous

Le CHSCT et les salariés mis à disposition Article L4612-1

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

1° De contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de **ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure** ;

2° De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;

2° bis De contribuer à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle ;

3° De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Les 9 principes généraux de prévention Article L4121-2

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
8. Donner la priorité aux mesures de protection collective
9. Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention



<http://www.souffrance-et-travail.com/infos-utiles/listes/liste-consultations-souffrance-travail/>
N'hésitez pas à nous contacter

Agir sur les conditions de travail et la prévention

Guide 37 pages à télécharger

<http://lorraine.aract.fr/portal/pls/portal/docs/1/16154384.PDF>



Diffusion du PV Contrairement au Comité d'Entreprise, le code du travail ne prévoit rien concernant l'adoption du PV de CHSCT, son adoption n'est nullement obligatoire avant sa diffusion. Il est conseillé de définir dans le règlement intérieur une procédure permettant à chacun des participants concernés de prendre connaissance du PV et de prendre en compte les demandes, le Secrétaire pourra alors procéder à la diffusion du PV selon les méthodes habituelles.

Rédigé notamment d'après l'article du n°68 de CHSCT Actualités <http://www.editions-legislatives.fr>